

RCS : LIBOURNE Code greffe : 3303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LIBOURNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1985 B 00104 Numéro SIREN : 333 928 380 Nom ou dénomination : @COM.PEYRAT

Ce dépôt a été enregistré le 17/07/2023 sous le numéro de dépôt 3059

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LIBOURNE

36 rue Victor Hugo / BP 195 / 33 504 LIBOURNE Cedex
tél : 07-69-20-25-76 / mail : rscs@greffe-tc-libourne.fr

@COM VALLEE DU LOT SERVICE JURIDIQUE
1 R DU CHEVRON D OR PUJOLS
CS 50097
47302 VILLENEUVE SUR LOT

RECEPISSE DE DEPOT DES COMPTES ET BILANS ANNUELS

Dénomination : @COM.PEYRAT

Numéro RCS : 333 928 380

Numéro Gestion : 1985B00104

Forme Juridique : Société par actions simplifiée

Adresse 51 AV DU GENERAL DE GAULLE
: 33500 LIBOURNE

Dépôt des Comptes Annuels

Exercice clôturé le : 30/06/2022

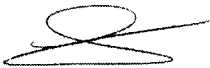
Durée de l'exercice : 12 mois

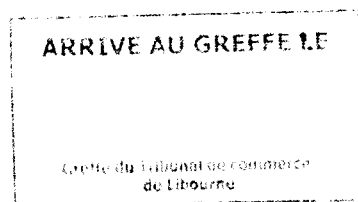
Comptes annuels déposé le : 17/07/2023

Sous le numéro : 3059

Délivré à Libourne le 17 juillet 2023

La Greffière,





Comptes annuels

certifié conforme

A handwritten signature in black ink, consisting of a large loop and a cross-like stroke.

Bilan Actif

		30/06/2022			30/06/2021
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brev ets droits similaires				
	Fonds commercial (1)	809 407		809 407	809 407
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	4 236	4 236		
	Autres immobilisations corporelles	116 487	54 265	62 222	17 461
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	170 644		170 644	170 644
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	2		2	2	
Prêts					
Autres immobilisations financières	50 940		50 940	50 940	
TOTAL (II)		1 151 716	58 501	1 093 215	1 048 454
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements	5 266		5 266	5 707
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	666 036	18 006	648 030	635 039
	Autres créances	87 397		87 397	208 059
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	313 650		313 650	313 650
	DISPONIBILITES	1 104 895		1 104 895	928 166
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	3 716		3 716	2 867
	TOTAL (III)	2 180 961	18 006	2 162 955	2 093 488
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
Ecart de conversion actif (VI)					
TOTAL ACTIF (I à VI)		3 332 678	76 507	3 256 171	3 141 942

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

50 940

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

		30/06/2022	30/06/2021
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	140 576	140 576
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	516 859	516 859
	Ecart de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	14 058	14 058
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	501 884	25 628
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	595 306	876 256
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	1 768 683	1 573 377
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	70 580	114 466
	Emprunts et dettes financières divers (3)		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	487 621	470 362
	Dettes fiscales et sociales	354 804	424 847
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	7 900	33 397
	Produits constatés d'avance (1)	566 583	525 493
	Total des dettes	1 487 487	1 568 565
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	3 256 171	3 141 942
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		595 306,34	876 256,48
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		1 461 349	1 498 044
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
(3) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat 1/2

				30/06/2022	30/06/2021
		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	2 493 328		2 493 328	2 421 097
	Montant net du chiffre d'affaires	2 493 328		2 493 328	2 421 097
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation			10 667	20 000
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			29 522	25 280
	Autres produits			9	(10)
	Total des produits d'exploitation (1)			2 533 526	2 466 366
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock			440	(70)
	Autres achats et charges externes			1 131 381	1 082 427
	Impôts, taxes et versements assimilés			28 894	24 613
	Salaires et traitements			595 840	577 176
	Charges sociales du personnel			197 421	186 331
	Cotisations personnelles de l'exploitant				(1 386)
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			6 610	3 052
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
- sur immobilisations			18 006	24 240	
- sur actif circulant					
Dotations aux provisions					
Autres charges			11 270	2	
Total des charges d'exploitation (2)			1 989 861	1 896 385	
RESULTAT D'EXPLOITATION			543 665	569 981	

Compte de Résultat

2/2

		30/06/2022	30/06/2021
RESULTAT D'EXPLOITATION		543 665	569 981
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)	200 000	400 000
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	4 873	5 177
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		204 873	405 177
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)	1 104	2 182
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		1 104	2 182
RESULTAT FINANCIER		203 769	402 995
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		747 434	972 976
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	1 614	300
	Sur opérations en capital		121 500
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels	1 614	121 800
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	5 778	
	Sur opérations en capital		50 000
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles	5 778	50 000
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(4 164)	71 800
PARTICIPATION DES SALAIRES IMPOTS SUR LES BENEFICES		147 964	168 520
TOTAL DES PRODUITS		2 740 014	2 993 343
TOTAL DES CHARGES		2 144 708	2 117 087
RESULTAT DE L'EXERCICE		595 306	876 256

(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs
 (2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs
 (3) dont produits concernant les entreprises liées
 (4) dont intérêts concernant les entreprises liées

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **3 256 171** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **2 740 014** euros et un total **charges** de **2 144 708** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **595 306** euros.

L'exercice considéré débute le **01/07/2021** et finit le **30/06/2022**.
Il a une durée de **12** mois.

Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants de l'entreprise.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait susceptible d'avoir une incidence comptable n'est à signaler sur l'exercice.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions des règlements de l'Autorité des Normes Comptables relatifs au Plan Comptable Général .

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus.

Les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes), ainsi que les coûts des emprunts directement attribuables à l'acquisition ou à la production d'immobilisations sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif (fiscal) en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

Règles et Méthodes Comptables

Immobilisations non décomposables :

Conformément aux mesures de simplifications pour les PME, ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.

Immobilisations décomposables :

Si les éléments d'un actif ont des durées d'utilisation différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu.

La dépréciation des immobilisations est évaluée par l'entité à chaque clôture, au moyen de test de dépréciation effectué dès qu'existe un indice de perte de valeur.

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	7 à 15 ans
Matériels et outillages	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires), au dernier prix d'achat connu. Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Les éventuels produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous-activité et de stockage.

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Règles et Méthodes Comptables

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/06/2022
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluation	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	809 407					809 407
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	809 407					809 407
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	4 236					4 236
	Instal., agencement, aménagement divers	34 427		51 371			85 798
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier	30 689					30 689
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	69 352		51 371			120 723
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	170 644					170 644
	Autres titres immobilisés	2					2
	Prêts et autres immobilisations financières	50 940					50 940
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	221 586					221 586
TOTAL		1 100 345		51 371			1 151 716

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 30/06/2022
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	4 236			4 236
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	27 254	4 234		31 489
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	20 401	2 376		22 776
	Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		51 891	6 610		58 501
TOTAL		51 891	6 610		58 501

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires							
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et au	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et au	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions		30/06/2022
				Utilisées	Non utilisées	
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers					
	Provisions pour investissement					
	Provisions pour hausse des prix					
	Provisions pour amortissements dérogatoires					
	Provisions fiscales pour prêts d'installation					
	Provisions autres					
	PROVISIONS REGLEMENTEES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges					
	Pour garanties données aux clients					
	Pour pertes sur marchés à terme					
	Pour amendes et pénalités					
	Pour pertes de change					
	Pour pensions et obligations similaires					
	Pour impôts					
	Pour renouvellement des immobilisations					
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions					
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer					
	Autres					
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières					
	Sur stocks et en-cours					
	Sur comptes clients	24 240	18 006	24 240		18 006
	Autres					
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	24 240	18 006	24 240		18 006
TOTAL GENERAL		24 240	18 006	24 240		18 006
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			18 006	24 240		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.						

Créances et Dettes

		30/06/2022	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	50 940		50 940
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	666 036	666 036	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	11 528	11 528	
	Taxes sur la valeur ajoutée	74 630	74 630	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	1 239	1 239	
	Charges constatées d'avances	3 716	3 716	
TOTAL DES CREANCES		808 090	757 150	50 940
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		30/06/2022	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes et de crédit à 1 an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes et de crédit à plus 1 an à l'origine (1)	70 580	44 441	26 139	
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	487 621	487 621		
	Personnel et comptes rattachés	130 317	130 317		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	79 935	79 935		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	137 129	137 129		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	7 422	7 422		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)				
	Autres dettes	7 900	7 900		
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	566 583	566 583		
TOTAL DES DETTES		1 487 487	1 461 349	26 139	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		43 849			
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Fonds Commercial

	30/06/2022	Observations
Achetés avec protection juridique Eléments acquis du fonds de commerce Fonds commerciaux réévalués Fonds commerciaux reçus en apport	809 407	
TOTAL	809 407	

Les règles d'amortissement et de dépréciation des fonds commerciaux ont été modifiées pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016 suite à la transposition de la directive comptable européenne unique n°2013/34/UE du 26 juin 2013 – règlement ANC 2015-06.

En application des dispositions de l'article 214-3 du pcg, nous avons estimé que le fonds commercial inscrit à l'actif n'a pas de durée de vie limitée et à ce titre, il n'est pas amorti.

Du fait du niveau d'activité de l'entreprise, il n'y a pas de perte de valeur de cet actif. Aucune dépréciation n'est donc à constater.

Produits à recevoir

30/06/2022

Total des Produits à recevoir		353 805
Autres créances clients		352 938
CLIENTS FACTURES A ETABLIR HG	137 408	
CLIENTS @COM FACTURES A ETABLIR IG	215 531	
Autres créances		867
DEBIT CRED DIVERS PRODUITS A RECEVOIR	667	
INTERETS COURUS A RECEVOIR	200	

Charges à payer

30/06/2022

Total des Charges à payer		618 964
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit INT COURUS/EMPRUNTS BANCAIRES	59	59
Dettes fournisseurs et comptes rattachés FOURN @COM FACT NON PARVENUES IG	426 911	426 911
Dettes fiscales et sociales PERS CONGES A PAYER PERS AUTRES CHARGES A PAYER ORG SOC CH/CONGES A PAYER ORG SOC CHARGES A PAYER ETAT CHARGES A PAYER TAXE APPRENTISSAGE & FCP A PAYER	74 317 56 000 26 011 25 672 5 073 1 228	188 301
Autres dettes CLIENTS AVOIRS A ETABLIR HG	3 693	3 693

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	30/06/2022
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		3 716	3 716
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			3 716

Capital social

		30/06/2022	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		8 786,00	16,0000	140 576,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		8 786,00	16,0000	140 576,00

Greffes du Tribunal de Commerce
36 R VICTOR HUGO
BP 195
33504 LIBOURNE CEDEX



GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
LIBOURNE

1985B00104 | relance 1 / 2022 | NPA

LA POSTE

@COM.PEYRAT
51 AV DU GENERAL DE GAULLE
33500 LIBOURNE



SD : 86301423683696Q

Libourne, le 06/07/2023

Objet : DEPOT AU RCS DES COMPTES ANNUELS - N° RCS 333928380

Madame, Monsieur,

Le dépôt des comptes annuels au registre du commerce et des sociétés, dans le mois qui suit leur approbation, est une obligation légale que doit remplir toute Société par actions simplifiée.

Votre obligation n'a pas été remplie à ce jour pour le ou les exercice(s) : 2022

Aussi je vous remercie de bien vouloir m'adresser sous les meilleurs délais : un exemplaire certifié conforme des documents requis, accompagné de la somme de 47,54 euros TTC par exercice déposé (règlement à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Libourne), incluant le coût de l'insertion d'un avis au BODACC (25 euros) et la taxe INPI (5,45 euros).

Une société en liquidation amiable ou sans activité doit également procéder à ce dépôt.

En cas de refus d'approbation des comptes annuels, un exemplaire certifié conforme de la délibération de l'assemblée (ou de l'associé unique) doit être déposé dans le même délai accompagné de la somme de 17,94 euros TTC de frais d'enregistrement pour le dépôt d'actes (dont la taxe INPI : 5,90 euros).

Vous trouverez sur le site du Greffe www.infogreffe.fr de plus amples informations relatives au contenu du dépôt. Vous pouvez également vous adresser à votre Expert Comptable ou Avocat qui peut vous aider à réunir les pièces nécessaires à ce dépôt.

En cas de non régularisation dans le délai d'un mois à compter du présent courrier, la situation sera communiquée à Monsieur le Procureur de la République qui pourra engager des poursuites pénales sur le fondement de l'infraction du non dépôt des comptes sociaux.

Si par impossible, le dépôt avait été régularisé, nous vous serions obligé de bien vouloir nous adresser la copie du certificat de dépôt, étant précisé que les dépôts incomplets pour lesquels une demande de complément vous a été adressée, et à laquelle vous n'auriez pas répondu, sont considérés comme un non dépôt des comptes.

Pour toute question concernant ce rappel, nous vous remercions de ne pas téléphoner au greffe qui ne pourrait pas prendre en considération votre appel, et vous invitons à nous adresser un **e-mail** auquel nous nous engageons à répondre dans les plus brefs délais.

La Greffière du Tribunal,
Maître Salive Caroline





Grefte du Tribunal de Commerce - BP 195 36 RUE VICTOR HUGO 33504 LIBOURNE CEDEX
Toute réponse doit être adressée au :

Pour éviter un refus, il est indispensable de déposer des documents lisibles (en noir et blanc), en présentant d'abord les comptes annuels (mentionnant la dénomination complète, le siège social et le numéro RCS de la société), puis les pièces annexes. Les documents déposés ne doivent comporter ni agrafe ni autre attache.

Pour chaque exercice, doivent être déposés :

1. Les comptes annuels, le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels (le cas échéant pour la SARL), éventuellement complétés de ses observations sur les modifications apportées par l'assemblée aux comptes annuels qui lui ont été soumis et, s'il y a lieu pour la SA et la SCA, le rapport du conseil de surveillance.

2. La proposition d'affectation du résultat soumise à l'assemblée et la résolution d'affectation votée.

3. Un règlement de 47,54 euros (incluant le coût de l'insertion d'un avis au BODACC, la taxe INPI) par chèque bancaire à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Libourne.

NB : En cas de refus d'approbation des comptes annuels, un exemplaire certifié conforme de la délibération de l'assemblée ou de l'associé unique (pour la SARL, SELARL, SELAS et la SAS) est déposé dans le même délai, accompagné de la somme de 17,94 euros correspondant aux frais de dépôt d'actes.

Pensez aussi à nous indiquer votre adresse électronique lors de l'expédition de vos comptes, nous vous contacterons si l'examen de votre dossier le nécessite.

Article L.123-5-1 du code de commerce

(inséré par Loi n° 2001-420 du 15 mai 2001 art. 123 II Journal Officiel du 16 mai 2001)

A la demande de tout intéressé ou du ministre public, le président du tribunal, statuant en référé, peut enjoindre sous astreinte au dirigeant de toute personne morale de procéder au dépôt des pièces et actes au registre du commerce et des sociétés auquel celle-ci est tenue par des dispositions législatives ou réglementaires.

Le président peut, dans les mêmes conditions et à cette même fin, désigner un mandataire chargé d'effectuer ces formalités.

Article L.232-22 du code de commerce

I. - Toute société à responsabilité limitée est tenue de déposer, au greffe du tribunal, pour être annexé au registre du commerce et des sociétés, dans le mois qui suit l'approbation des comptes annuels par l'assemblée ordinaire des associés ou par l'associé unique :

1° Les comptes annuels, et, le cas échéant, les comptes consolidés, les rapports des commissaires aux comptes sur les comptes annuels et les comptes consolidés, éventuellement complétés de leurs observations sur les modifications apportées par l'assemblée unique aux comptes annuels qui leur ont été soumis ;

2° La proposition d'affectation du résultat soumise à l'assemblée ou à l'associé unique et la résolution d'affectation votée ou la décision d'affectation prise.

II. - En cas de refus d'approbation ou d'acceptation, une copie de la délibération de l'assemblée ou de la décision de l'associé unique est déposée dans le même délai.

Article L.232-23 du code de commerce

I. - Toute société par actions est tenue de déposer au greffe du tribunal, pour être annexés au registre du commerce et des sociétés, dans le mois qui suit l'approbation des comptes annuels par l'assemblée générale des actionnaires :

1° Les comptes annuels, le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels, éventuellement complétés de leurs observations sur les modifications apportées par l'assemblée aux comptes annuels qui ont été soumis à cette dernière ainsi que, le cas échéant, les comptes consolidés, le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et le rapport du conseil de surveillance ;

2° La proposition d'affectation du résultat soumise à l'assemblée et la résolution d'affectation votée.

II. - En cas de refus d'approbation des comptes annuels, une copie de la délibération de l'assemblée est déposée dans le même délai.

Toute réclamation doit être adressée par e-mail à l'adresse : comptes@grefte-tc-libourne.fr

@ COM.PEYRAT
Société par actions simplifiée d'expertise comptable
au capital de 140 576 euros
Siège social : 51 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE, 33 500 LIBOURNE
333928380 RCS LIBOURNE

ARRIVE AU GREFFE LE

Greffe du Tribunal de Commerce
de Libourne

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 DECEMBRE 2022

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2021

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2022 s'élevant à 595 306,00 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	595 306,00 euros
Distribué en partie à titre de dividendes aux associés <i>Soit 45,53 euros par action</i>	400 000,00 euros
Le solde	195 306,00 euros

Affecté en totalité au compte "**autres réserves**"
qui s'élève ainsi à 697 190,42 euros.

Le dividende sera mis en paiement **à compter de ce jour**.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune); la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû.

DP US

L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2021 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 400 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 30 juin 2019 :

350 000,00 euros, soit 39,84 euros par titre.

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 350 000,00 euros

Exercice clos le 30 juin 2020 :

400 000,00 euros, soit 45,53 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 400 000,00 euros

Exercice clos le 30 juin 2021 :

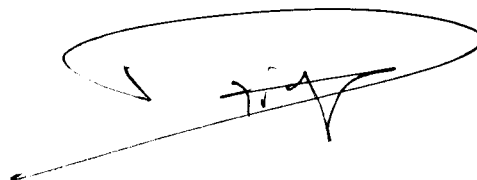
400 000,00 euros, soit 45,53 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 400 000,00 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 28 DECEMBRE 2022

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
La Présidente

A handwritten signature in black ink, consisting of a large loop and several strokes, positioned below the text 'Certifié conforme La Présidente'.A small, stylized handwritten mark or signature in the bottom right corner of the page.